



Air France

A vos côtés, **Techniciens, Maîtrises, Cadres**



05 décembre 2022

Filière Maintenance Systèmes Industriels

Nos efforts transverses ont payé :

✓ **+ 5 POINTS**

✓ **Passage de l'examen technicien en 4 ans**

Dans la logique des mesures en faveur des techniciens aéronautiques,

TOUS les Techniciens MSI N3, N4 et N5, titulaires de l'examen de Technicien ou cursus Bac+2 / +3, bénéficieront d'une revalorisation de 5 points sur leur coefficient hiérarchique.

Cette mesure s'appliquera dès janvier 2023,

Pour tous les Techniciens exerçant toujours actuellement dans la filière MSI.

- # Réduction de la durée : Accès en **4 ans** (avec accélération possible en 3 ans)
- # Réduction du nombre d'étapes : Process en **2 étapes** => Evaluation théoriques QCM & Evaluation pratique
- # Simplification du process : Un parcours qui commence dès l'embauche, plus de durée entre les étapes
- # Revalorisation + 5 points : ➔ **32 POINTS** (Etape 1 = 15 points / Etape 2 = 17 points)

Vos élus CFE-CGC restent mobilisés pour défendre les intérêts de tous les salariés !

Contactez votre équipe CFE-CGC DGI via le mail : cfecgc.dgiory@gmail.com

Notre site : CFE-CGC Air France



Adhésion :-)